



Communauté de Communes
Charmes – Saint Georges

Compte rendu du Conseil de Communauté du 21 juin 2012

Nombre de Conseillers		Le jeudi 21 juin, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes les 2 Chênes CHARMES - St GEORGES s'est réuni à son siège, en MAIRIE de St GEORGES-LES-BAINS, sous la présidence de Monsieur Thierry AVOUAC ; Suite à la convocation du Conseil de Communauté en date du 4 juin 2012.
En exercice	18	
Présents	14	
Votants	14	

Etaient Présents :

Thierry AVOUAC, Philippe BONNEFOY, Pierrette PRIEUR, Alain PONTAL, Michel PIROT, Thierry COSTE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Geneviève PEYRARD, Maryse BANC, Jean-Marc FAUCHIER, Patrice LYONNAIS, Pierre PRADEL, Sandrine ROCH,

Absents représentés :

Jean-Marie TERRASSE (représenté par Thierry COSTE, délégué suppléant) ;

Secrétaire de séance :

Pierrette PRIEUR

1. Emprunt au budget primitif général 2012

Délibération n°29/2012

La Communauté de Communes par l'intermédiaire de son Président, autorisé par la délibération n°22/2012 du 12 avril 2012, a contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour financer le programme d'investissement du budget général.

Le montant emprunté est de 460 000 €, remboursable en 240 mois, à un taux fixe de 4.95%. Les échéances de remboursement du prêt seront annuelles et le montant de la Commission d'intervention est de 920 €.

Le Président propose au Conseil de Communauté de lui donner acte de sa communication relative à la réalisation de cet emprunt.

Intervention de M. BERGER : M. BERGER explique qu'il aurait préféré que l'emprunt soit contracté après définition de la clé de répartition de la dette de la Communauté de Communes dans le cadre de l'évolution intercommunale.

Le Président rappelle que les compétences ne sont pas encore clairement réparties et que, par conséquent, les clés de répartition ne sont pas encore définies. Il poursuit en soulignant que cet emprunt a été contracté pour la réalisation de projets précis : cour Paul PAYA, vestiaire du tennis, extension du gymnase et skate-park ; or il s'agit d'investissement qui seront repris soit par la future intercommunalité, soit par la Commune de Charmes-sur-Rhône.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	12 Voix POUR	1 Voix CONTRE M.BERGER	1 Abstention M.PEREYRON
-----	--------------	---------------------------	----------------------------

- **DONNE ACTE** de la communication faite par le Président à propos de l'emprunt contracté pour le programme d'investissement du budget général 2012.

2. SIVU des inforoutes : adhésion de 3 Communes et 2 EPCI

Délibération n°30/2012

Le Président porte à la connaissance des élus les demandes d'adhésion au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche des collectivités suivantes :

- La Commune de LAVIOLLE
- La Commune de CROS-DE-GEORAND
- La Commune de Le Pouzin
- La Communauté de Communes du Tournonais
- La Communauté de Communes du Vinobre.

Ces demandes ont reçu un avis favorable du comité syndical du SIVU dans ses séances des 10 octobre 2011 et 27 février 2012.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivité adhérente au SIVU de délibérer à son tour sur ces demandes.

Aussi, le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver les adhésions des Communes de LAVIOLLE, CROS-DE-GEORAND, LE POUZIN et des Communautés de Communes du Tournonais et du Vinobre au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** les adhésions des Communes de LAVIOLLE, CROS-DE-GEORAND, LE POUZIN et des Communautés de Communes du Tournonais et du Vinobre au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

3. DM n°1, Budget Friches 2012

Délibération n°31/2012

Le Président expose au Conseil qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget primitif 2012 des Friches industrielles.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les décisions modificatives ci-après décrites :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
c/002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 600,00 €
Recettes de fonctionnement		
c/002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 600,00 €

4. DM n°1, Budget général 2012

Délibération n°32/2012

Le Président expose au Conseil qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget primitif général 2012.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

➤ **APPROUVE** les décisions modificatives ci-après décrites :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
c/2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	+ 420,00 €
Recettes d'investissement		
c/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 46 416,00 €
c/1641	Recettes d'emprunt	- 46 416,00 €
c/280422	Amortissements des subventions aux personnes de droit privé	+ 420,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
c/617	Etudes	- 24 000,00 €
c/022	Dépenses imprévues	- 8 000,00 €
c/60612	Energie	- 4 000,00 €
c/73925	Reversement au FPIC	- 10 836,00 €
c/6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles et corporelles	+ 420,00 €
c/023	Virement à la section d'investissement	+ 46 416,00 €

5. SDE 07 – Signature de la Convention pour 2012

Délibération n°33/2012

Le Président explique au Conseil que le SDE 07 a présenté à la Communauté de Communes la nouvelle convention relative à la maintenance de l'éclairage public (*voir annexe*).

Au terme des 4 dernières années, l'équilibre financier entre la contribution des communes et les dépenses réelles du syndicat a quasiment été réalisé. Aussi, pour cette année 2012, les contributions sont revues à la baisse.

C'est ainsi qu'en vertu de la nouvelle convention, la CdC devra acquitter 2392 € (contre 4878 € l'année dernière).

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser la signature de cette convention.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

➤ **AUTORISE** la signature de la Convention avec le SDE07 pour 2012

6. Convention 2012 avec le CNFPT pour la formation des agents

Délibération n°34/2012

Le Président propose aux élus de renouveler la convention de partenariat avec le CNFPT Rhône Alpes Grenoble pour les missions de formation des agents de la Communauté de Communes (*voir convention en annexe*).

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la signature de la Convention avec le CNFPT pour 2012.

7. Formation BNSSA – Remboursement à l'agent ETAPS

Délibération n° 35/2012

Le Président explique au Conseil de Communauté que l'agent ETAPS des 2 Chênes a passé l'examen de recyclage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Cela représente un coût de 100 € qu'il convient de lui rembourser.

Le Président propose au Conseil de rembourser la somme de 100 € à l'agent ETAPS de la Communauté de Communes au titre de la formation BNSSA

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le remboursement de 100 € à l'agent ETAPS de la Communauté de Communes au titre de sa formation BNSSA,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

8. Subvention d'équipement pour travaux locatifs

Délibération n° 36/2012

Le Président expose au Conseil de Communauté que les nouveaux locataires de l'appartement situé à l'école maternelle de Saint-Georges-Les-Bains ont effectué d'importants travaux locatifs.

Du parquet flottant a été installé sur toute la surface de l'appartement, à l'exception de la salle de bain et de la cuisine.

Au vu de ces améliorations apportées au bien, le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer pour accorder une compensation financière qui prendrait la forme d'une subvention d'équipement du montant d'un loyer, soit 420 euros, amortissable en un an, dès la première année.

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer pour accorder cette subvention de 420 euros au bénéfice du locataire.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	13 Voix POUR	1 Voix CONTRE M.BERGER	0 Abstention
-----	--------------	---------------------------	--------------

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 420 euros au bénéfice des locataires de l'appartement situé à l'école maternelle de Saint-Georges-Les-Bains en compensation des travaux effectués.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

9. FCEE - Subvention exceptionnelle – Challenge Léon Beck

Délibération n° 37/2012

Le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'une demande de subvention a été effectuée auprès de la Communauté de Communes par le Football Club Eyrieux Embroye. Cette demande concerne l'organisation du tournoi national annuel du club « Challenge Léon Beck et Praneuf / Hébrard », pour une subvention d'un montant de 480 €.

Au vu de l'intérêt local et de la dimension prise par ce tournoi, le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer pour accorder cette subvention au FCEE.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 480 € pour le tournoi annuel du FCEE
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance était levée à 19h30.

Le Président
de la Communauté de Communes Les 2 Chênes

Thierry AVOUAC